

Discours ministériel :

« Je ne toucherai pas à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions. » E. Macron

« On ne touchera pas aux retraités qui doivent partir dans les 5 prochaines années »

- 1) Merci ! Et les autres, on s'en fout ?
- 2) Faux : on ne revalorisant les pensions = perte de pouvoir d'achat

Ce projet de réforme des retraites semble, d'après les autorités, s'appuyer sur un « manque/une perte de crédibilité » du système actuel. Certes, celui-ci comporte un nombre très importants systèmes et régimes différents qu'il serait souhaitable d'harmoniser mais une harmonisation totale se ferait au détriment des spécificités et des prises en compte des pénibilités de chaque métier.

Il ne faut pas bêtement regarder le fait que l'âge de départ en retraite ne bouge pas mais l'important est que le nombre de trimestres à cotiser, lui, ne cesse d'augmenter ! Et il est impossible de prendre sa retraite à taux plein à 62 ans quand il faut avoir cotiser 172 trimestres alors qu'il faut être bac +5 pour enseigner ! Hors tout trimestre non cotisé entraîne une décote. Il faut donc prendre sa retraite avec décote à vie ou attendre l'âge légal de 67 ans sans revenus !

Le gouvernement est en train de changer petit à petit le vocabulaire touchant à la retraite afin de présenter la retraite comme une **PRESTATION SOCIALE** et non comme un salaire différé ! Hors nous allons travailler toute notre vie pour ce DROIT !

On ne parle plus d'usager mais de clients / plus de retraités mais de personnes âgées / plus de pensions de retraites mais d'allocation sociale.

Les différents systèmes :

Nous sommes actuellement dans un système à prestation définie sur la base d'annuités de cotisation qui nous permet de savoir à l'avance le montant de notre futur retraite selon le nombre de trimestres cotisés et nous garantit un « taux de remplacement » (75% du dernier traitement pour les fonctionnaires / 50% des 25 dernières années pour le privé + la retraite complémentaire).

Grâce à cette complémentaire obligatoire et la prise en compte des primes dans le privé, l'écart des pensions de retraites n'est pas si désavantageux pour les salariés du privé (et même beaucoup plus avantageux pour certaines catégories fonctionnant beaucoup par primes). **Les primes sont moindres chez les fonctionnaires** et ne sont pas prises en compte dans le calcul pour la retraite (un système valorisant donc beaucoup les primes désavantagerait sérieusement les fonctionnaires).

Un système par points qui inclurait les primes créerait une surenchère d'acceptation d'heures supplémentaires et de missions (PP/IMP etc...) et une différence de traitement entre fonctionnaires qui n'est pas bénéfique pour le bon fonctionnement de la fonction publique dans son ensemble.

Cela renvoie à **une individualisation des carrières** injustes car le cœur du métier et le même pour tous, les missions annexes sont des choix personnels qui ne font pas d'eux des meilleurs enseignants. Et cela renvoie la culpabilité sur le pensionné = tu touches peu, tu n'as qu'à accepter + de missions !

Cette année, les complémentaires ont augmenté les pensions de 0.6% pour le privé alors que le régime général régissant les fonctionnaires n'a augmenté que de 0.3%.

Ce système à **prestation définie** qui nous permet de savoir combien nous toucherons en retraite à taux plein serait remplacé par un système à cotisation définie= on sait ce que l'on a cotisé mais on ne sait pas combien nous toucherons car cela sera en fonction de l'économie/ de l'inflation du pays (capital divisé par la « valeur de service »)

On ne connaît le montant de sa pension qu'au moment du départ !

Ce point fluctuera également tous les ans entraînant des incertitudes et des inégalités flagrantes chaque année.

Ce système est calculé et se cale sur la croissance des 30 dernières années qui était supérieure à 1.5% donc une croissance rapide ce qui n'est pas du tout le cas depuis 2008 car nous sommes en croissance lente.

De plus, le gouvernement gagnerait de l'argent à court terme en impactant les retraites immédiatement avec des prélèvements selon l'économie du pays.

Le système par indexation :

Indexation sur les salaires : les pensions baissent si la croissance est inférieure à 1,5 % (ce qui est le cas ces dernières années!) car en dessous de 1,5 % les « économies » réalisées sont insuffisantes et les déficits reviennent.

Nous achèterons donc des points de + en + chers mais qui vaudront de – en – moins au moment de notre départ en retraite.

Indexation sur les prix : en période de croissance les salaires montent plus vite que les prix donc l'indexation sur les prix représenterait quand même une perte de pouvoir d'achat pour les retraités

Le système par capitalisation :

Le régime par capitalisation est un régime utilisé par les entreprises pour certains plans d'épargne retraite. Les cotisations sont placées sur le marché financier. Ce système n'apporte aucune garantie au moment de la retraite car la bourse est imprévisible et un épargnant peut tout perdre du jour au lendemain (voir exemple des états-unis où certaines boîtes privées en charge de gérer ses capitaux ont fait faillites = économies de toute une vie disparues...)

Ce genre de régimes (encouragés par les gouvernement libéraux comme le nôtre) ne rencontre pas de succès en France car seulement 3/4% de personnes s'y risquent, au grand désespoir des capitalistes.

Vers un accroissement des inégalités :

Cette réforme systémique bloquerait sur le long terme (2060) le budget alloué aux pensions de retraite à un pourcentage du PIB (=bloquer le financement à l'initial) . Actuellement le budget est selon les années entre 13 et 14 % mais rien ne garantit ce pourcentage et quand bien même un pourcentage similaire serait « bloqué » cela entraînerait inévitablement une inégalité dans les pensions selon le nombre de retraités (nombre qui est appelé à augmenter dans les prochaines années).

Nous ne pourrons également espérer limiter la dégradation de nos pensions qu'au détriment de celle des autres.

Les inégalités entre retraités augmenteraient également.

Les actifs auraient donc un pouvoir d'achat beaucoup plus importants que les retraités mais devraient en consacrer (pour ce qui le peuvent) une grande partie à épargner pour leur retraite.

Quelques soient les modalités choisies (par points/ par capitalisation/ par indexation sur prix ou salaires/ annuités) si le financement initial est bloqué cela fera moins pour chacun ! (sauf en années de canicule peut-être!)

Ce ne sera ni un système plus simple ni plus lisible.

Un projet a été mentionné d'envisager les paiements des retraites en revenus par foyer, ce qui représenterait une perte de revenus d'environ 10 ou 20 % pour les couples.

Nous ne savons pas non plus ce que deviendront les bonifications familiales / les cotisations chômage / les prises en compte des pénibilités / les catégories actives qui bénéficient de réductions d'annuités / les pensions de réversion / l'ASPA (allocation de solidarité pour personnes âgées

Une réelle inquiétude se dessine concernant les pensions de réversions. Des économies sont souhaitées sur cette mesure bénéficiant en grande majorité aux femmes. Un système de proratisation en fonction du nombre d'années

de mariage est à craindre et/ou un recul de l'âge légal ouvrant droit à la pension de réversion du conjoint ou la possibilité de renoncer à la pension de réversion en change de « rachat de trimestres » ou de majoration de pension....

Il est également prévu un passage progressif d'un système à l'autre en mélangeant les deux systèmes jusqu'en 2060 : ex : vous avez travaillé 30 ans selon l'ancien système et 12 du nouveau, vous toucherez 30/42ème de votre pension selon système 1 et 12/42e selon système à point donc variable...

Ce que réclame le SNES-Fsu :

Dans cette bataille, nous devons garder en mémoire que, non seulement nous devons combattre ce projet de réforme qui serait une nouvelle attaque contre notre modèle social et notre système de solidarité, mais nous devons continuer à aller plus loin dans nos revendications syndicales sur la retraite. En effet, le SNES-Fsu réclame encore et toujours un abaissement de l'âge légal à 60 ans pour le taux plein sans décote ! Et un retour à 37,5 annuités comme c'était le cas dans les années 70 alors que notre pays était moins riche.

Les générations nées après 1973 sont à 172 trimestres à cotiser pour un taux plein = 43 ans alors que l'espérance de vie professionnelle est tombée à 35 ans ! Cette génération, déjà + lésée que les autres dans leur vie active (gel du point d'indice depuis 10 ans qui a considérablement fait baisser le pouvoir d'achat des enseignants), sera également la + touchée par le système de retraite actuel et/ou la réforme systémique à venir. Nous devons lutter pour obtenir des améliorations nettes pour cette catégorie de la population et tous en général.

Nous demandons également le rétablissement du dispositif de cessation progressive d'activité qui est et sera de + en + indispensable dans notre profession car nous avons à gérer de plus en plus de classes contenant de plus en plus d'élèves avec des difficultés multiples et des protocoles de + en + nombreux. Bref, aller au bout d'une carrière dans ces conditions sera mission impossible et nous aurons à subir des décotes inacceptables.

Nous devons lutter contre les attaques faites contre la fonction publique car celle-ci est garante de neutralité et d'égalité de traitement de chaque citoyen et de l'intérêt général. Remettre en cause ces garanties, c'est fragiliser les agents face aux lobbys.

La casse de la fonction publique ne sera pas créatrice d'emplois, bien au contraire !

Les victoires sociales concernant les retraites ont permis d'augmenter le pouvoir d'achat des retraités de 30% en 25 ans. Si les projets de réformes continuent dans ce sens ne retourneront en 2030 au niveau des retraites de 1975 (- 30%). La population la plus touchée sera celle née à partir des années 80.

Hors il sera difficile à tous les gouvernements de continuer à repousser l'âge légal sans sentiment d'injustice et sans mouvement social donc ceux-ci souhaitent faire passer un système d'indexation immédiate permettant à l'avenir de casser tout mouvement social.

Macron dit avoir commencé le travail de consultation hors aucun texte n'a été proposé aux organisations syndicales pour pouvoir discuter sur un projet concret et rejeter ou accepter des propositions réelles pour une réforme à l'avantage de la population.

Nous avons intérêt à barrer la route à cette réforme et à toute cette communication libérale visant à nous déposséder de nos droits. Nous sommes le 6e pays le + riche du monde. Nous devons lutter pour conserver des retraites dignes, une réelle égalité homme/femme et revenir sur les exonérations patronales. C'est une énième mesure pour casser le système de solidarité et compenser les 35h.